

Séance du 31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un du mois de janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26/01/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	6
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	26/01/2026

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Excusés : BROCHEC Frédéric, pouvoir donné à Raphaël MIRANDA

Secrétaire de séance : BASQUIN Lilian

Objet : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU	Délibération n°2026-01-05
--	---------------------------

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la gestion du service communal de l'eau et afin d'assurer la cohérence du règlement du service avec les pratiques du service et les décisions récemment intervenues, il est proposé de modifier plusieurs dispositions du règlement du service de l'eau.

Les modifications portent notamment sur la définition du branchement, les conditions d'établissement et d'entretien des branchements, les règles relatives aux abonnements, les installations intérieures de l'abonné dans certains cas particuliers ainsi que les éléments constitutifs de la facture d'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

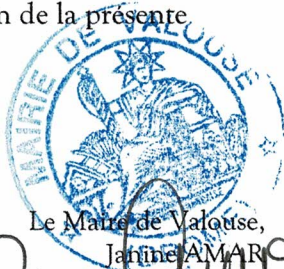
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de service de l'eau ainsi modifié, celui-ci étant annexé à la présente délibération.

DIT que les autres dispositions du règlement du service de l'eau demeurent inchangées.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0


Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

[Signature]